

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 26/10/2023 à 20h00.
Salle du « Conseil communal » de l'Hôtel de Ville

Présents : MM & Mme
Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Maqua J., Istace Fr., Pochet A., Echevins,
Adam D., Dabe F., Rochet J., Maziers P., Nemery MJ., De Wachter S.,
Brouillon P., Conseillers communaux ;

Pirlot S., Directeur général ff.
Albert A., Président du CPAS
Halleux B., Directeur général du CPAS

Absents et excusés :
Houthoofdt A., Echevin,
Dachy F., Arnould P., Tulpin A., Denis G.

Il est 20h00.

Le Président ouvre la séance.

Administration

1. P.V. de la séance du 28.09.2023 : **Approbation**

Le PV est approuvé, sans remarque, par 8 oui et 4 abstentions (Mmes Nemery et De Wachter, MM. Brouillon et Adam D.).

2. ROI du Conseil communal - retour tutelle - : **Communication**

Le Conseil prend connaissance.

Personnel

3. Prestation de serment de Monsieur Bastien Toussaint, agent constatateur communal.

En présence des membres du Conseil communal, la prestation de serment de M. Toussaint comme agent constatateur est effectuée entre les mains de M. le Bourgmestre.

4. Arrêté notifié le 29.09.2023 du Ministre Christophe Collignon approuvant la délibération du Conseil communal du 31.08.2023 octroyant des titres-repas électroniques au personnel communal : **Communication**

Le Conseil prend connaissance.

CPAS

5. Budget 2023 : modification budgétaire n°2 : **Approbation**

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

Comptabilité

6. Budget communal 2023 : modification budgétaire n°2 : **Approbation**
La modification budgétaire n°2 à l'ordinaire est approuvée à l'unanimité (12 oui) ; la modification budgétaire n°2 à l'extraordinaire est approuvée à l'unanimité (12 oui).
7. Idelux échange de parts communales et provinciales : **Approbation**
Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).
8. Additionnels IPP – exercice d'imposition 2024 : **Approbation**
Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).
9. Additionnels PRI – exercice d'imposition 2024 : **Approbation**
Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).
Attention : coquille dans la délibération, 3 lignes avant la fin, certifié conforme : remplacer Grosvarlet par Pirlot.
10. Taux couverture du coût vérité - Budget 2024 : **Approbation**
Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).
11. Règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte - exercice 2024 : **Approbation**
Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).
Attention : coquille dans la délibération, 3 lignes avant la fin, certifié conforme : remplacer Mathieu par Pirlot.

Fabrique d'église

12. Etablissement cultuel de la Fabrique d'Eglise de Dohan – Compte de l'exercice 2022– **Approbation d'office** suite à expiration de tutelle.
Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).
13. Etablissement cultuel Fabrique d'Eglise de Bouillon –Modification budgétaire n°1 de l'exercice « 2023 » – **Prorogation du délai de tutelle.**
Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).
14. Fabrique d'Eglise de Noirefontaine – Budget de l'exercice « 2024 » – **Prorogation du délai de tutelle.**
Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).
15. Fabrique d'Eglise de Les Hayons – Budget de l'exercice « 2024 » – **Approbation.**
Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).
16. Fabrique d'Eglise de Corbion – Budget de l'exercice « 2024 » – **Réformation.**
Ce point (budget réformé) est approuvé à l'unanimité (12 oui).
17. Fabrique d'Eglise de Bouillon – Budget de l'exercice 2024 : **Réformation.**
Ce point (budget réformé) est approuvé par 8 oui et 4 abstentions.

Convention

18. Convention Croix-Rouge Quai des Remparts : **Approbation**

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

19. Convention ADMR AFA et GAD : **Approbation**

Ce point est approuvé à l'unanimité (12 oui).

20. Bail emphytéotique camping Halliru : **Approbation**

A la demande de M. le Bourgmestre, ce point -vote des termes du bail- est retiré à l'unanimité (12 oui) afin d'obtenir des informations complémentaires, notamment en matière de garanties financières et de structure.

Il est proposé et voté à l'unanimité (12 oui) un mandat au Collège afin d'obtenir sur ces points ainsi que les accessibilités aux 2 chemins (« *Lamirant* » et la descente dans le camping) des explications et des apaisements. Contact sera pris avec le Chef de groupe de la minorité afin d'intégrer un représentant de celle-ci aux dites négociations.

Divers

M. Rochet souhaite connaître l'état d'évolution de l'enquête psycho-sociale initiée par MENSURA. M le Bourgmestre confirme que la réunion du 31 octobre est bien maintenue avec cet organisme afin que celui-ci détaille les mesures concrètes à mettre en œuvre avant la rencontre avec le personnel.

M. Rochet propose d'adresser un courrier mensuel à la Zone de police afin que soit mis en exergue 1 ou plusieurs points (exemples : en novembre, une attention particulière sur le stationnement en Ville et dans les villages ; en décembre, une action en matière de sécurité aux abords des écoles ; en juin, un contrôle de vitesse sur les routes sinueuses), et ce, afin d'accentuer la prévention. M le Bourgmestre rappelle que depuis la réforme des Polices, c'est le Chef de corps qui a autorité et cite la problématique de Dohan, où, malgré la demande de la Commune, aucun contrôle de vitesse n'a pu être effectué faute d'effectifs policiers suffisants. M Rochet invite les 3 représentants de la Commune de Bouillon au Conseil de police de relayer ces préoccupations. M le Bourgmestre propose de réfléchir, à partir de janvier 2024, à un plan annuel en la matière.

M. Rochet s'inquiète quant au remplacement de la chaudière de l'église de Bouillon. M l'Echevin des cultes l'informe que le marché a été relancé, aucune offre n'étant parvenue. Il rappelle également que la chaudière est couverte par une attestation d'une société affirmant qu'elle fonctionne. Cette attestation est valable jusqu'à la fin de l'année 2023. Il suffit donc de remettre du mazout. D'autres éléments de réponse à cette question de M. Rochet seront traités à huis-clos car liés à des questions de personnes.

Mme de Wachter relaie une demande d'un habitant de Poupehan. Depuis les travaux ayant eu lieu sur la route principale et en l'absence de trottoirs, de nombreux automobilistes roulent à vitesse excessive, ce qui entraîne un danger pour les piétons. Elle s'enquière quant à la possibilité de mettre en œuvre des ralentisseurs sur ladite route. M le Bourgmestre l'informe qu'il s'agit d'une route régionale, pour laquelle interpellation a déjà été adressée au SPW qui n'y a pas donné suite, invoquant une absence de budget. Rappel sera envoyé audit SPW, en y ajoutant une problématique similaire, à savoir celle de Corbion.

Il est 21h35.

Monsieur le Président lève la séance.

Le Directeur général f.f.,
S. PIRLOT

Le Bourgmestre ;
P. ADAM